L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 2 DECEMBRE 1879.

MESSAGE

DU

PRESIDENT

DES

ETATS-UNIS

Voici l'analyse télégraphique du Message présidentiel transmis hier aux Chambres à Washington.

LA REVISION DES PAIEMENTS EN ESPÈCES.

New York, 30 novembre.—Le Message du président Hayes a été publié ici ce matin.

Le Président félicite le Congrès de l'heureuse exécution de la loi sur la reprise des paiements en espèces. La demande au Trésor d'or et d'argent en échange de billets des Etats-Unis a été comparativement faible, et les dépôts volontaires d'espèces et métaux en échange de billets ont été très forts. L'excédant de métaux précieux déposés en échange pour des billets des Etats-Unis sur le montant de billets remboursés est d'environ 40 millions.

Le Président fait allusion à la reprise du commerce et dit que l'augmentation des demandes pour l'étranger de nos produits agricoles et manufacturés, a produit une forte balance du commerce en notre faveur, laquelle a été payée en or, du 1er juillet au 15 novembre, pour un montant de cinquante millions de dollars.

Depuis la reprise des paiements en espèces, il y a eu aussi une amélioration marquée du crédit public. Les Bons du gouvernement ne rapportant que 4 0[0 d'intérêt, se sont vendus au pair ou au-dessus du pair, et il n'en est vendu assez pour rembourser la partie de la dette nationale rachetable d'après les lois actuelles. Le montant en intérêt épargné annuellement par la conversion de la dette depuis le 1er mars 1877, est de $14,297,127. Les Bons ont été vendus, pour une grande partie, en petites sommes, et le nombre des personnes de titres publics de rente est beaucoup plus considérable qu'auparavant.

Le montant des dettes nationales qui viennent à échéance d'ici à deux ans, est de $792,121,700, sur lesquels $500,000,000 portent intérêt à 5 0[0, et le surplus à 6 0[0. On croit que cette partie de la dette peut être convertie par une émission de Bons à 4 0[0, et la réduction d'intérêt qui en résulterait économiserait annuellement au Trésor environ 11 millions mais une nouvelle loi est nécessaire pour permettre cette réduction et il y a lieu d'espérer que le Congrès en adoptera une à sa présente session.

RAPPORTS EN GREENBACKS.

Les Monnaies des Etats-Unis ont frappé pendant la dernière année fiscale, pour $40,986,912 d'espèces d'or. Depuis la loi sur la remonétisation de l'argent jusqu'au 1er novembre 1879, il a été frappé en espèces d'argent $45,000,856, dont $12,700,344 ont été émis par le Trésorier et sont en circulation, et $32,300,506 sont encore en la possession du gouvernement. Le fait que la proposition pour l'unité d'action entre les Etats Unis et les principales nations commerciales d'Europe dans le but d'établir un système permanent d'équivalence de l'or et de l'argent comme monnaies légales du monde, est encore pendante, m'engage à recommander au Congrès de s'abstenir de toute nouvelle législation sur ce sujet. La renaissance du commerce, à l'intérieur et avec l'étranger, apportera dans l'année qui vient des enseignements qu'il est bon d'attendre, avant de se lancer dans de nouvelles expériences sur les espèces.

Je recommande, néanmoins, instamment au Congrès l'importance d'autoriser le secrétaire du Trésor à suspendre le frappage des dollars d'argent aux taux légaux actuels, la valeur marchande du dollar en argent étant beaucoup au-dessous de celle du dollar en or. Il est évidemment impraticable de les maintenir au pair, si on n'en limite l'émission.

Si on met en circulation le dollar d'argent qui vaut le moins et qu'on en émette indéfiniment, il deviendra bientôt le seul étalon de valeur, ce qui détruira l'objet qu'on a désiré atteindre, d'avoir une monnaie d'or et d'argent qui soit de valeur équivalente, dollar pour dollar, avec la monnaie universellement reconnue du monde.

Le retrait de la circulation des billets des Etats-Unis en qualité de monnaie légale pour les transactions particulières, est une mesure à adopter afin d'arriver à avoir une monnaie sûre et stable qui soit acceptée comme étant conforme à la politique et aux devoirs du gouvernement et aux intérêts et à la sécurité du peuple.

C'est ma ferme conviction que l'émission de papier-monnaie, basée entièrement sur l'autorité et le crédit du gouvernement, sauf dans des cas d'extrême nécessité, n'est aucunement autorisée par la Constitution et est une violation des vrais principes en matière de finances. L'émission des billets des Etats-Unis pendant la dernière guerre civile, avec la qualité de monnaie légale pour les transactions particulières, n'était pas autorisée, autrement que comme moyen de sauver le pays d'un péril imminent. La circulation de ces billets comme papier-monnaie pendant une période de temps prolongée après l'accomplissement de l'objet pour lequel ils avaient été émis, n'avait jamais été dans l'intention des auteurs de la loi qui en a ordonné l'émission. Ils avaient compté que les billets seraient rachetés et retirés aussitôt que cela serait compatible avec l'accomplissement de l'objet de leur émission.

La politique des Etats-Unis à laquelle il a été constamment adhéré depuis l'adoption de la Constitution, a été d'éviter la création d'une dette nationale. Lorsque par nécessité en temps de guerre, des dettes ont été créées, elles ont été payées au retour de la paix, aussi rapidement que possible. A cet effet, il est donc recommandé que les lois existantes pour l'accumulation d'un fonds d'amortissement suffisant pour éteindre la dette publique dans une période de temps limitée, soient maintenues.

LE TARIF DES DOUANES.

Si le Congrès juge nécessaire d'effectuer aucun changement dans les objets ou les taux des impôts, il est suggéré que l'expérience démontre qu'un droit peut être imposé sur le thé et le café, sans augmenter le prix de cet article pour les consommateurs, tout en ajoutant annuellement plusieurs millions de dollars aux recettes du trésor.

POLYGAMIE.

Au sujet de la polygamie, le Président dit :

"L'Utah a une population suffisante pour lui donner droit à être admis comme Etat, et l'intérêt général de la nation aussi bien que celui des citoyens du Territoire exigent qu'il passe de la forme du gouvernement territorial aux responsabilités et aux privilèges d'un Etat. Cela, cependant ne saurait être approuvé par le pays tant que les citoyens de l'Utah, ou au moins un nombre considérable d'entre eux, sanctionneront une pratique qui est considérée comme un crime par les lois de toutes les sociétés civilisées du monde."

Le Président rappelle que la Cour Suprême des Etats-Unis a déclaré que la loi pour la suppression de la polygamie, rentre dans les attributions du pouvoir législatif du Congrès et est obligatoire pour tous ceux qui résident dans les Territoires. Il n'y a plus de raison d'hésiter ou de différer à l'appliquer. Il faut l'exécuter promptement et efficacement. Si elle l'est pas assez sévère il faut l'amender et le recommander l'adoption de méthodes plus efficaces pour empêcher ceuxci pour punir ce crime. Si cela est nécessaire pour assurer obéissance à la loi, il faut refuser à ceux qui la violent ou s'opposent à son exécution l'exercice et la jouissance des droits et des privilèges de la citoyenneté dans les Territoires des Etats-Unis.

LES ELECTIONS.

Les élections de l'année dernière, bien que n'ayant trahi aucun changement dans les opinions politiques européennes elles ont donné les résultats le plus satisfaisant que le peuple ait pris le contrôle du pouvoir législatif dans les deux chambres du Congrès. Elles ont donné les preuves de l'intérêt que le peuple prend à la marche du pays, vers un établissement plus général et plus complet, à quelque chose que ce soit, d'une sécurité et d'une liberté universelle dans l'exercice des droits électoraux. Elles ont beaucoup de sujets politiques demandant la sérieuse attention de notre peuple dans la sphère de l'intérêt matériel et de l'activité

[illegible] ne vous donne raison de maintenir l'opinion que j'ai exprimée dans mon dernier message annuel, qu'aucun intérêt sectarien ou administratif du moment, si puissant qu'il soit, ne saurait prévaloir sur le sentiment de la nécessité d'un système de gouvernement, et que la puissance de l'opinion publique dominera tous les préjugés politiques et tous les obstacles sectionnels et d'Etat en demandant que sur [illegible] ministère de citoyens des Etats-Unis signifie une seule et même chose, et porte avec lui la sécurité et le respect. Je fais un pressant appel à l'intelligence et au patriotisme de tous les bons citoyens [illegible] quelque division qu'ils [illegible] sur les autres sujets politiques [illegible] qu'ils n'unissent [illegible] leurs influences [illegible] pour obtenir la protection du droit de suffrage.

Je recommande respectueusement au Congrès de remédier aux défauts que l'expérience a signalés dans ces lois et qui a pu devoir de rectifier. J'invoque de nouveau la coopération des autorités exécutives et législatives des Etats pour ce grand objet. Je suis convaincu que si l'esprit public peut être rassuré sur ceux qui ont droit populaires, rien ne pourra entraver ni retarder la prospérité croissante du pays ni retarder la diffusion générale de la prospérité.

LA RÉFORME DU SERVICE CIVIL.

Le Président traite longuement ce sujet et dit, entre autres choses :

"En vue du fait que, depuis quelque temps, la Grande Bretagne s'est occupée de problèmes et d'abus administratifs analogues à ceux qui existent dans ce pays, et que les moyens adoptés récemment par ce pays ont été efficaces et très satisfaisants, j'ai pensé qu'il était désirable d'obtenir des informations sur ce sujet et j'ai [illegible] la commission du service civil de faire dans ce but une investigation complète. Le résultat en a été un rapport élaboré qui expose l'histoire du système des dépouilles pour les partis dans la Grande Bretagne et de la naissance et de la chûte du patronage parlementaire et de l'intervention officielle dans la liberté des élections.

Il montre qu'après divers longs essais, des examens ouverts à tous à conditions égales, sous la direction d'une commission unique, ont été institués, avec un grand avantage, comme condition de l'admission à presque tous les emplois publics dans l'administration sabalterne de ce pays et de l'Inde britannique. L'achèvement de ce rapport, par suite de l'étendue du travail et de l'omission du Congrès de pourvoir aux dépenses de la commission, a du être retardé jusqu'à ce moment. Le rapport est transmis au Congrès. Bien que les mesures de réforme d'un autre gouvernement ne soient pas une autorité pour nous, elles peuvent exercer sur nous leur influence par leur sagesse dans la limite de leur application possible à nos institutions et à notre vie sociale.

Les vues que j'ai précédemment exprimées au sujet des défauts et des abus de notre administration civile restent les mêmes. Le Président a une grande part de responsabilité dans la réforme du service civil, et mon intention a été de faire ce qui était en moi pouvoir pour réaliser des mesures prudentes et graduelles de réforme propres à amener sûrement et rapidement un changement radical de système et servir à rendre nos méthodes administratives satisfaisantes pour un peuple libre et intelligent, par l'exercice convenable de l'autorité. L'exécutif a le pouvoir de faire beaucoup pour mûrir cette réforme, mais rien de complet ne peut être fait sans la coopération du Congrès et l'appui intelligent du peuple.

Le Président fait de nouveau allusion au travail de la commission sur le service civil. Au sujet des examens pour les emplois, il dit :

"Je pense que l'économie, la sûreté et l'efficacité du service public profiteraient grandement de l'introduction systématique des examens, partout où cela serait praticable dans tout le service civil du gouvernement, avec des dispositions propres à assurer un service bien coordonné et la justice uniforme. Les rapports des examens précédemment faits montrent que les résultats ont été très salutaires et que l'application générale de semblables résultats ne peut manquer d'être d'un avantage décisif pour le service. Je crois de mon devoir de renouveler les recommandations contenues dans mon message annuel de décembre 1877, requérant le Congrès de faire les allocations nécessaires pour la reprise du travail de la commission du service civil. On servira la cause de l'économie en allouant une compensation modérée à des personnes au service public qui pourront faire un travail extra sous la direction de la commission, suivant ce qu'ordonnera l'exécutif.

DE L'INTERVENTION DES FONCTIONNAIRES EN POLITIQUE.

Il n'est pas facile et il ne sera peut-être jamais nécessaire de définir d'une manière précise les limites convenables dans lesquelles doit se renfermer l'intervention des officiers fédéraux en politique ; mais il est évident qu'ils ont parfaitement le droit d'exprimer librement leurs opinions ; mais il est aussi bien certain qu'on ne peut leur permettre de contraindre à d'autres sujets le temps qu'ils doivent employer à l'accomplissement de leurs devoirs comme fonctionnaires, ni de se servir de l'autorité qu'ils tiennent de leur emploi pour exposer leurs opinions personnelles, ni pour peser sur les actes politiques de ceux qui sont d'une opinion opposée.

Des raisons de justice parfaitement analogues à celles qui interdisent au pouvoir officiel d'exercer une pression sur les simples citoyens, imposent au gouvernement le devoir de protéger ses officiers et ses agents contre tous les actes arbitraires de quelque part qu'ils proviennent. L'usage d'imposer des taxes aux fonctionnaires sur leurs salaires est une source de démoralisation dans le service public, bien qu'un fonctionnaire ait le droit, tout comme un autre citoyen, de contribuer de sa poche au succès du parti auquel il appartient, on doit lui laisser à ce sujet la même liberté qu'à tout autre citoyen.

Si les salaires ne sont qu'une simple compensation du temps et des travaux des fonctionnaires, il est profondément injuste de leur imposer une taxe sur ces salaires ; et si ces taxes sont excessives, elles deviennent un détournement coupable des fonds publics.

Je recommande donc dans les lois actuelles une réforme telle qu'elle assure aux officiers publics de tout degré la protection qu'une grande nation doit à ceux qui la servent fidèlement.

NOS RELATIONS ÉTRANGÈRES.

Nos relations avec les puissances étrangères sont restées pacifiques. Avec la Grande Bretagne, il y a toujours des questions qui ne sont pas encore réglées. Ces questions ont été soulevées par les actes des autorités de certaines provinces maritimes, lesquelles ont méconnu les droits accordés par traité aux pêcheurs américains.

Le ministre des Etats-Unis à Londres a reçu ordre de présenter une réclamation de $105,305 02 pour pertes subies par les citoyens américains dans la baie de Fortune le 6 janvier 1878. Le gouvernement britannique a pris cette réclamation en considération, et nous attendons une prompte réponse relativement aux arrangements d'une enquête préliminaire nécessaire.

La question de notre participation aux pêcheries provinciales, telle qu'elle a été réglée par traité, sera une fois pour toutes soumise à l'attention du gouvernement britannique, pour arriver à un règlement définitif de toute cette affaire sur laquelle le traité de Washington n'a porté qu'une décision provisoire.

Des efforts ont été faits pour obtenir le retrait des restrictions apportées à l'exportation de nos bestiaux dans le Royaume Uni.

Des correspondances ont déjà eu lieu sur la question du nauvrage des existences et des propriétés sur les lacs. Il en est résulté dans les réglements du gouvernement canadien d'importantes modifications faites dans l'intérêt du commerce et de l'humanité.

Par suite d'une résolution conjointe du Congrès dernier, des commissaires ont été nommés pour représenter les Etats-Unis aux expositions internationales d'Australie, dont une a lieu actuellement à Sidney, dont l'autre doit avoir lieu, l'an prochain, à Melbourne. Nos marchands et nos manufacturiers intéressés dans l'importation et les relations commerciales lucratives croissantes de l'Amérique avec l'Australie ont exprimé le désir de voir le Congrès augmenter le nombre des départements de nos industries à l'exposition de Melbourne, l'an prochain. Nous soumettons respectueusement ce sujet à votre considération.

LE NOUVEAU CABLE FRANÇAIS.

Le gouvernement a donné son assentiment à la pose sur la côte du Massachusetts d'un nouveau cable transatlantique entre la France et ce pays par le vote de l'île française de St Pierre, cette concession devant être soumise à une révocation future.

Quel les conditions imposées avant la concession de la pose du cable sur nos territoires ; assurer un maintenance très bonne de cette ligne de cable sous marin nationale en fait, empêcher qu'elle ne fusionne avec les autres compagnies, établir d'avance pour notre gouvernement et nos compagnies des droits à l'usage et à un traitement égaux à ceux de la France, les intérêts du privilège exclusif accordé à la France ne [illegible] avantage de toute autre communication du même genre que pourraient projeter et accomplir nos citoyens. Les prix des télégrammes par cable transatlantique sont déjà [illegible] par trop exorbitants à notre [illegible]

[illegible] intelligence de cette nouvelle ligne doit naturellement y apporter une importante réduction.

Mon prédécesseur dans son message de 1875, a appelé l'attention du Congrès sur la nécessité d'établir une législation générale sur cette grave matière des emplois sous-marins. J'appelle de nouveau respectueusement votre attention sur cet important sujet.

NOS RELATIONS AVEC L'ESPAGNE.

Les questions de grave importance avec l'Espagne, surgissant des incidents de l'insurrection cubaine, ont été, en grande partie, heureusement et honorablement réglées. On peut raisonnablement prédire que la correspondance [illegible] maintenant à Washington [illegible] sion des affaires particulières [illegible] ves, pourra bientôt mettre fin à ses travaux. La vieille question des titres de la Floride orientale a été tout récemment renouvelée comme sujet de correspondance, et elle pourrait exiger quelque mesure congressionnelle pour en dégager finalement.

NOS RELATIONS AVEC D'AUTRES PAYS.

Un traité avec la Hollande au sujet des droits et privilèges consulaires semblables à ceux avec les autres Puissances, a été signé et ratifié, et les ratifications ont été échangées le 31 juillet.

Des négociations pour des traités d'extradition avec la Hollande et le Danemark sont en voie de progrès.

Il s'est élevé quelques questions avec la Suisse au sujet des émigrants suisses et condamnés, mais il n'est pas douteux qu'elles ne soient réglées sur une base juste et satisfaisante. Une question s'est élevée aussi sur le droit réclamé par les autorités municipales Suisses, d'exercer une tutelle sur les personnes et les propriétés des citoyens suisses, naturalisés en ce pays. Il est possible qu'elle exige un réglement par traité.

Avec l'empire Allemand de fréquentes questions s'élèvent par des sujets de naturalisation et d'expatriation, mais le gouvernement impérial a manifesté constamment le désir de se conformer strictement aux stipulations des traités qui concernent cette matière.

Par suite de l'omission du Congrès à pourvoir à la place d'un représentant diplomatique à Athènes, la légation en Grèce a été retirée. Il n'existe pas maintenant de chenal aux communications diplomatiques entre les deux pays, et la question d'aviser à cela, sous une forme ou sous une autre est soumise au Congrès.

Nos relations avec l'Autriche, la Russie, l'Italie, le Portugal, la Turquie et la Belgique, sont toujours amicales et ne sont marquées par aucun incident d'importance spéciale.

Un changement dans le chef du gouvernement de l'Egypte a eu lieu ; mais il n'y a pas eu de changement dans les relations entre l'Egypte et les Etats-Unis.

L'offre, par le gouvernement Egyptien à la ville de New York, d'un de ses aiguillons obélisques qui possèdent un tel intérêt historique, est hautement appréciée comme une marque généreuse de considération internationale. Si le transport sur l'Atlantique peut se faire heureusement, l'érection de cet obélisque sur une des principales places de la capitale commerciale de la nation sera bientôt accomplie.

Le traité récemment conclu entre le Japon et les Etats-Unis pour la révision des anciens traités, sera suivie, on peut le croire maintenant, par une action semblable de la part des autres puissances.

L'attention du Congrès est appelée de nouveau sur les fonds d'indemnité reçus, il y a quelques années, du Japon et de la Chine, et qui avec les intérêts accumulés, s'élèvent maintenant à des sommes considérables. Si quelque part de ces fonds est justement dû à des citoyens américains, il faut qu'ils les reçoivent promptement, et ce qui peut avoir été reçu, par ce gouvernement en excédant de ses justes demandes doit être rendu, en quelque manière, aux nations auxquelles cela appartient équitablement.

Le gouvernement de Chine a signifiée bonne volonté à traiter la question de l'immigration de ses sujets aux Etats-Unis avec un sentiment dégagé de toute passion et à coopérer à telles mesures de nature à épargner aux Etat-Unis des conséquences fâcheuses. Les négociations sont encore pendantes et seront pressées avec diligence.

Une question s'étant élevée entre la Chine et le Japon sur les îles Loochoo, le gouvernement des Etats-Unis a pris des mesures pour informer les puissances de ses dispositions à prêter ses bons offices pour le maintien de la paix, si elles jugent mutuellement que cela est désirable pour elles et convenable pour leurs intérêts.

Sur le Rio Grande, les incursions et les déprédations ont grandement diminué, et elles ont cessé presqu'entièrement dans les localités où elles avaient été les plus destructives. En vue de ce résultat, j'espère avec confiance que la continuation du calme sur la frontière deviendra bientôt assez assurée pour justifier une modification des ordres actuels à nos commandants militaires sur les poursuites au-delà de la frontière.

Le troisième versement de l'indemnité par le Mexique sous les dispositions de la commission du 4 juillet 1868 a été définitivement opéré et a été mis en voie de distribution suivant la loi du Congrès. Cette situation satisfaisante entre les deux pays me conduit à espérer une expansion de commerce avec le Mexique et une contribution certaine de capital et d'industrie par notre population au développement des grandes ressources de ce pays. Je recommande vivement à la sagesse du Congrès l'adoption d'une législation convenable pour assurer ce résultat.

Les relations diplomatiques avec la Colombie sont pleinement rétablies de nouveau par l'arrivée d'un ministre de ce pays aux Etats-Unis. Cela est spécialement heureux en vue du fait que la question d'un canal interocéanique a récemment assumé un aspect important et nouveau, et elle est maintenant en discussion avec les pays de l'Amérique Centrale à travers le territoire desquels le canal, par la route du Nicaragua, serait à passer. Il faut espérer qu'une politique éclairée de leur part conduira à la rapide exécution d'une œuvre destinée à profiter non seulement à leurs propres citoyens et à ceux des Etats-Unis, mais encore au commerce du monde civilisé. On ne saurait douter que du fait du travail est entrepris sous les auspices des Etats-Unis et que des satisfactions aient données pour le droit de passage par les gouvernements de l'Amérique Centrale, le capital pour son exécution, ne soit fourni promptement par ce pays et l'Europe, capital qui ne viendrait peut-être pas, si ces garanties faisaient défaut.

Nos relations diplomatiques avec le Chili ont été aussi raffermies par la réception d'un ministre de ce pays. La guerre entre le Pérou et la Bolivie et le Chili continue. Les Etats-Unis n'ont pas jugé à propos d'intervenir autrement que pour faire savoir à tous les gouvernements intéressés que les bons offices du gouvernement des Etats-Unis pour la restauration de la paix sur une base honorable seront prêts dans le cas où les belligérants montreraient une disposition à les accepter.

De cordiales relations continuent avec le Brésil et la République Argentine et le commerce avec ces pays s'améliore.

Des mesures pour une communication postale régulière et plus fréquente avec nos propres navires entre les ports de ce pays et les nations de l'Amérique du Sud me semblent mériter l'attention du Congrès comme un précurseur essentiel à un agrandissement de commerce et à l'extension de nos affaires de transport.

Une révolution récente dans le Venezuela a été suivie par l'établissement d'un gouvernement provisoire. Ce gouvernement n'a pas encore été officiellement reconnu et il est convenable d'attendre la décision du peuple qui doit lui donner la sanction d'une forme constitutionnelle.

Un navire de la marine d'Etat a été envoyé aux îles Samoan pour faire des travaux hydrographiques et prendre possession des privilèges cédés aux Etats-Unis dans le port Samoan de Pago-Pago. Une station de charbon, convenable et utile pour les navires des Etats-Unis y sera établie.

L'ouverture des relations diplomatiques avec la Roumanie et la Serbie, qui sont maintenant des souverainetés indépendantes, a été prise en considération et est maintenant le sujet d'une correspondance diplomatique.

Il y a un accroissement encourageant de commerce avec presque tous les pays d'Europe et d'Amérique, et il est à croire qu'avec de judicieuses mesures pour le développement de ce commerce, il s'améliorera encore et que les produits américains trouveront de nouveaux marchés.

Les rapports clairs et diplomatiques et consulaires, sous le système adopté maintenant, cet premier des informations qui, chaque, qui seront soumises au Congrès et rendues publiques de temps à autre.

ALASKA.

Au sujet d'Alaska le Président dit que les obligations du traité avec la Russie, par lequel le territoire a été cédé aux Etats-Unis et les droits du peuple seulement qu'une forme organisée de gouvernement dans le territoire soit adoptée. Il pensait qu'il n'y a pas de loi pour l'administration des gens accusés de délit sous le droit commun. Un bill autorisant la nomination d'un juge de paix et de constables pour l'accusation et la détention des personnes accusées d'offenses criminelles, vû agissant au droit d'appel pourra être des Etats-Unis pour le District de l'Oregon sera soumis au Congrès.

RAPPORTS DES SECRÉTAIRES SHERMAN, MACRARY, THOMPSON, KEY ET SCHURZ.

Le message se refère aux rapports des chefs des ministères, contenant et un [illegible] divers objets.

DES [illegible] DE TRAITÉS.

L'exécution pour les frais judiciaires, faite jusqu'à présent en vue pour le département de la justice a été subdivisée à la dernière session du Congrès, et aucune allocation n'a été faite pour le paiement des droits des marshals et de leurs députés dans le service des procédures ou pour l'accomplissement d'autres devoirs.

Depuis le 30 juin ces officiers se sont [illegible] de leurs propres [illegible] prenant sur eux-mêmes les défraiements nécessaires aussi bien que leurs temps et leurs peines. Ce n'est que dans de certains cas inévitables que l'exécution des procédures des Etats-Unis a pu être retardée par suite du défaut de l'allocation requise. Cette conduite de la part des officiers, qui dépose hautement en faveur de leur fidélité, a été considérée par l'Avocat-général qui les a informés cependant, qu'ils auraient nécessairement à compter pour leur réunération sur une future législation du Congrès. Je recommande en conséquence, qu'une allocation immédiate soit faite par le Congrès [illegible]

Les fonds faisant l'allocation principale pour le département de justice à la section précédente, a uniformément consenti la clause suivante :

"Et pour couvrir les frais qui pourront être encourus dans l'exécution de la loi du 26 février 1870, intitulée "loi pour accorder des lois du mai 1870, intitulée lot pour [illegible] aux droits des citoyens des Etats-Unis et pour l'année [illegible] objets ou toutes autres lois d'amendement ou supplémentaires."

Aucune allocation n'a été faite dans ce but pour l'exécution de ces lois, et il n'y a point de [illegible] [illegible] Congrès [illegible] faible importance pratique. Cette élection, cependant, sera bientôt dans le cours de l'année prochaine ; et l'allocation faite pour payer les marshals et les députés doit être suffisante pour embrasser la rémunération des services qui pourront être rendus dans ces élections.

JUGES DE CIRCUIT ADDITIONNELS.

Depuis cours de nombre de circuits les affaires ont augmenté à tel point que le difficulté des fonctionnaires de la justice appelle l'attention du Congrès. Le remède suggéré par l'avocat-général est la nomination de juges de circuit additionnels et la création d'une cour mécanicienne [illegible] la Cour Suprême d'une partie de sa juridiction, pendant qu'une force plus considérable sera aussi détachée pour l'exécution des devoirs du circuit. Je recommande cette suggestion à la considération du Congrès. Elle semble offrir un remède complet.

LES INDIENS.

Si les troubles avec les Utes de White River et les Indiens de Victoria dans le Nouveau Mexique sont déplorables, une vaste majorité de notre population indienne a pleinement justifié l'attente de ceux qui [illegible] que par des influences humaines et paisibles [illegible] peut être conduit à renoncer à ses habitudes de vie sauvage et à développer une capacité pour des occupations utiles et civilisées.

Le Président approuve la politique indienne, tracée dans le rapport du secrétaire Schurz et dit : "Je recommande avec instance l'adoption d'une loi mettant le gouvernement à même de donner aux Indiens des titres inaliénables pendant 25 ans, aux terres de ferme divisées en lots. Je renouvelle aussi la recommandation faite dans mon premier message annuel, pour qu'une loi admette les Indiens qui [illegible] [illegible] leurs familles par leur propre travail pendant nombre d'années, et qui voudraient se détacher de leurs relations de tribu, au bénéfice de la loi du homestead et que des patentes leur soient accordées."

LE TERRITOIRE INDIEN.

C'est sans but de protéger les droits des habitants indiens de ce territoire si tout que cela est dans les attributions du pouvoir exécutif, mais il serait peu sage d'ignorer le fait qu'un territoire si grand et si fertile [illegible] exposé au remonvellement des tentatives [illegible] de cette année quand les Etats environnants seront plus peuplés et que la tendance de notre population vers les terres neuves de l'Ouest sera encore plus forte et plus caractéristique. En de telles circonstances la difficulté de maintenir le territoire indien dans son état actuel augmenterait beaucoup, et les tribus indiennes qui l'habitent feraient bien de se préparer pour ce qui est inévitable. J'approuve, en conséquence, l'avis qui leur est donné par le Président de Président de [illegible] [illegible] de leur domaine qu'il en pourrait [illegible] [illegible] [illegible]